

# RETRAITES. QUELS PROBLÈMES LES OPTIONS PRIVILÉGIÉES PAR MACRON PEUVENT-ELLES POSER ?

Marion DUBOIS

27/08/2019



Emmanuel Macron a promis de « construire tous ensemble cette réforme ». | BERTRAND GUAY

Au sortir du G7, Emmanuel Macron a créé la surprise en mettant sur la table, le dossier de la réforme des retraites. Un sujet ô combien sensible. Le chef de l'État a annoncé qu'il préférerait un accord avec les partenaires sociaux sur la durée de cotisation plutôt que sur un âge pivot de départ en retraite. Mais le flou persiste.

Attention, sujet à risques. La réforme des retraites pourrait donner des sueurs froides à l'exécutif dès la rentrée. Aussi, Emmanuel Macron démine le terrain. Lundi 26 août, lors de son intervention au JT de *France 2*, le Président a donné « **sa préférence** » au sujet de la refonte du système de retraites français.

Pour « **que ce soit juste en termes de cotisations [...], je préfère qu'on trouve un accord sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge** », a-t-il plaidé. « **Car si vous avez un accord sur la durée, si vous commencez plus tard, vous finissez plus tard, et quand vous commencez plus tôt, vous partez plus tôt** », a-t-il ajouté.

## Age d'équilibre ou âge pivot

Jusqu'alors les porteurs de la réforme penchaient plutôt pour un départ à la retraite à un âge d'équilibre (ou pivot) à 64 ans avec surcote et décote en cas de départ retardé ou anticipé. Aujourd'hui, l'âge légal de départ en retraite est fixé à 62 ans.

Pour l'heure, « **rien n'est décidé** », a affirmé Emmanuel Macron. « **Il y a certaines professions qui - si on fait les choses mécaniquement - seraient lésées : infirmières, aides-soignants, enseignants** », a souligné le chef de l'État, selon qui « **il n'y aura pas de réforme des retraites tant qu'on n'aura pas bâti une vraie transformation de ces professions.** »

## **Problème des carrières interrompues**

L'un des enjeux sera de déterminer la durée de cotisation. Aujourd'hui, les Français doivent cotiser 41,5 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Si le calcul des retraites se fait uniquement sur la durée cela peut poser deux problèmes, d'après une économiste qui a participé au conseil d'orientation des retraites.

Le premier concernera les personnes avec des carrières en pointillé. Ceux qui cumulent des petits boulots ou qui font une pause dans leur vie professionnelle pour élever des enfants devront, avec cette option, travailler plus longtemps pour percevoir une pension de retraite décente.

Dans le cas d'une personne qui aurait dû interrompre sa carrière trois ans, comment sera-t-il possible de déterminer quel montant de pension lui sera versé ? « **Avec cette option, cela sous-entend une observation de la situation individu par individu et non plus un âge de départ à la retraite collectif** », remarque l'économiste.

## **Quel âge pour le minimum vieillesse ?**

L'autre problème posé par un système basé uniquement sur une durée de cotisation concernera la pension de retraite minimum. À partir de quel moment estimera-t-on qu'une personne doit la toucher s'il n'y a pas d'âge d'équilibre ? Si Mme Dupont n'a pas encore suffisamment cotisé à 67 ans mais souhaite être en retraite, comment savoir si un minimum vieillesse pourra lui être alloué ? Seul un âge d'"équilibre" pourrait déterminer le déclenchement de la pension minimum.

Beaucoup de questions auquel le gouvernement va devoir répondre dans les prochaines semaines. Emmanuel Macron a promis de « **construire tous ensemble cette réforme** », évoquant, « **plus qu'une concertation** », « **une grande négociation** », « **un grand débat** ».

Les partenaires sociaux seront reçus à Matignon les 5 et 6 septembre. Plusieurs syndicats ont annoncé une mobilisation de leurs troupes, notamment FO le 21 septembre et la CGT le 24.

Par Marion DUBOIS